

**DÉPARTEMENT DU NORD  
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS**

**Séance du 22 juin 2023**

L'an deux mille-vingt-trois, le 22 juin, à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 16 juin.

**Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42**

**Nombre de présents : 33**

**Nombre de pouvoirs : 8**

**Nombre de votants : 41**

***Etaient présent(e)s :***

Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M.BODART Michel, M.BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTEELE Philippe, Mme DE SWARTE Marie-Dominique, M.DEHAENE Michel, M.DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DERONNE Véronique, Mme DUHAYON Monique, Mme DURUT Jocelyne, M.DUYCK Joël, Mme EVRARD Monique, M.FAIDUTTI Jean-Marc, M.HENNEON François-Xavier, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, Mme LORPHELIN Martine, M. MAHIEU Philippe, M.MORVAN Hervé, M.MOUQUET Denis, M.PARENT Michael, Mme PLE Sandra, M.PRUVOST Philippe, M.SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M.THOREZ Jean-Claude, M.VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse, Mme VILLE Augustine.

***Absents excusés :***

Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M.HENNEON François-Xavier,  
M. BLERVAQUE Philippe, procuration à Mme DURUT Jocelyne,  
Mme DEBAISIEUX Nathalie, procuration à M.BOONAERT Jean-Philippe,  
Mme FERMENTEL Geneviève, procuration à M.MOUQUET Denis,  
M.FICHEUX Bruno, procuration à M.DEHAENE Michel,  
Mme HERDIN Andrée, procuration à M.THOREZ Jean-Claude,  
M. LAPIERRE Julien, procuration à Mme BOULENGER Delphine,  
M.LORIDAN Bernard, procuration à Mme LORPHELIN Martine.

***Absents :***

M.RAVET Pierre-Luc.

***Secrétaire de séance :***

M.MOUQUET Denis.

## Délibération 2023D099 - Petite enfance, Jeunesse, Santé et Sport - Subvention au mouvement sportif et emploi salarié.

La Vice- Présidente expose au Conseil :

Conformément aux 4 règlements distincts d'aide au mouvement associatif sportif local et aux critères retenus par le Conseil de communauté régissant l'intérêt communautaire, après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil de se positionner sur les demandes de subvention d'associations sportives suivantes :

### MEDAILLES :

ASSOCIATION	VILLE	Nom Prénom	COMPETITION	FEDERATION	DATE	Subventions	REMARQUE DES SERVICES
ENTENTE PONGISTE ESTAIRES - LA GORGUE - MERVILLE	LA GORGUE	GRUEZ Gabriel	Championnat du Nord à LA GORGUE	FFTT	26/02/2023	50,00 €	Champion du Nord - dossier complet

### AIDE AUX DEPLACEMENTS :

ASSOCIATION	VILLE	Nom Prénom	COMPETITION	FEDERATION	DATE	Subventions	REMARQUE DES SERVICES
BMX LA GORGUE	LA GORGUE	DELAVAL Martin	Challenge France à SCHWENHEIM et à MESSIGNY ET VANTOUX	FFC	8 mai et 6 juin 2022	1 138 €	Dossier complet
JUDO CLUB LAVENTIE	LAVENTIE	WILLEMS Camille	Coupe de France à Villeneuve sur Yvette	FFJDA	31/03/2023	131 €	Dossier complet

### Aide à l'emploi salarié :

ASSOCIATION	VILLE	Nom Prénom	TYPE DE CONTRAT	FEDERATION	PERIODE	Subventions	REMARQUE DES SERVICES
-------------	-------	------------	-----------------	------------	---------	-------------	-----------------------

TENNIS CLUB FLANDRE LYS	SAILLY SUR LA LYS	TOWNER IVAN LOOR BAPTISTE	CDII	FFT	2022	1 392,00 €	Dossier complet
----------------------------	-------------------------	------------------------------	------	-----	------	------------	-----------------

## Aide à l'organisation de manifestations sportives (association) :

ASSOCIATION	VILLE	Nom Prénom	COMPETITION	FEDERATION	DATE	Subventions	REMARQUE DES SERVICES
LES JOUTEURS DE MERVILLE	MERVILLE	Christophe GIRAULT	championnat de France de joutes nautiques	FFJSN	19-20 aout 2023	2 000,00 €	Dossier complet

Après avis favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé au Conseil communautaire de :

- SUBVENTIONNER les associations retenues à hauteur des montants indiqués ci-dessus, honorables sur présentation de justificatifs et sous réserve de la production de tous les documents sollicités dans ce cadre et sous réserve du respect des conditions reprises dans les délibérations applicables à ces dispositifs.
- AUTORISER le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (41 voix POUR) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,  
Fait à la CCFL,

Le Président,  
Jacques HURLUS

